

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**Communes de MATRINGHEM et VINCLY**

-----  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UN PARC ÉOLIEN par la S.A.R.L PARC ÉOLIEN DES MOUSSIÈRES**  
-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 16 mai 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 12 juin 2023, sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc Éolien sur le territoire des communes de MATRINGHEM et VINCLY présentée par la S.A.R.L PARC ÉOLIEN DES MOUSSIÈRES.

Mme Anna FAUTREZ (annafautrez@groupevaleco.com), Cheffe de projets éoliens est chargée du suivi du dossier - Tél : 06.70.77.48.09.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de MATRINGHEM – 3, rue de la Mairie, le mardi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.R.L PARC ÉOLIEN DES MOUSSIÈRES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Audincthun, Beaumetz-les-Aire, Bomy, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille, Coyecques, Crépy, Delettes, Dennebroeucq, Enquin-lez-Guinegatte, Equirre, Erny-Saint-Julien, Fauquembergues, Febvin-Palfart, Fléchin, Fontaine-les-Hermans, Fruges, Hézecques, Laïres, Lisbourg, Lugy, Mencas, Prédéfin, Radinghem, Reclinghem, Renty, Senlis, Verchin et Vincly.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de MATRINGHEM du lundi 12 juin 2023 au mercredi 12 juillet 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de MATRINGHEM ou les formuler à Mme Peggy CARTON, commissaire enquêtrice, qui sera présente en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 12 juin 2023 de 14 h à 17 h
- le vendredi 16 juin 2023 de 14 h à 17 h
- le samedi 24 juin 2023 de 9 h à 12 h
- le mardi 4 juillet 2023 de 14 h à 17 h
- le mercredi 12 juillet de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 12 juin 2023 au 12 juillet 2023 à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.R.L PARC ÉOLIEN DES MOUSSIÈRES - Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de MATRINGHEM, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.R.L PARC ÉOLIEN DES MOUSSIÈRES, les informations relatives à ce projet.